



80^{ème} Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Sixième Commission

Point 109 de l'Ordre du Jour :

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Déclaration de la Délégation du Cameroun faite

par Monsieur Onésime Alain Ndi Bitan

New York, 6 octobre 2025

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous assurer de la pleine coopération de ma délégation avec le Bureau de notre Commission dont vous avez la noble charge.

Monsieur le Président,

Le Cameroun se rallie à la déclaration qu'il a prononcée au nom du Groupe Africain et souhaiterait partager quelques éléments à titre national.

Ma délégation se félicite de l'occasion qui lui est donnée de prendre une part active au débat relatif aux mesures visant à éliminer le terrorisme international qu'il condamne fermement et sans équivoque et dont il continue de subir fort malheureusement les effets.

Monsieur le Président,

L'actualisation de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU à la faveur de son huitième examen, les débats au sein de notre Commission au cours de sa 79^{ème} session, ainsi que nos sessions antérieures, ont laissé transparaître les divergences qui persistent entre Etats quant aux contours et divers aspects de la lutte contre le terrorisme.

Ces divergences portent entre autres sur des questions aussi sensibles que la définition du terrorisme et de l'extrémisme violent, le discours de haine et de l'incitation à la haine et de ses liens avec le terrorisme, la liberté d'expression et ses limites dans différents contextes, la profanation et la stigmatisation par les groupes d'extrême droite de certaines religions et de leurs symboles et les actes de violence associés à ces groupes. Pourtant le terrorisme demeure un fléau qui met en danger l'intégrité territoriale des Etats, leur sécurité et leur stabilité

ainsi que la paix et la sécurité régionale et mondiale, déstabilise les gouvernements légitimement constitués, érodent l'ordre constitutionnel, la cohésion nationale, l'unité politique des États et l'harmonie sociale et compromet le développement économique, social et culturel ainsi que la prospérité des États.

Au-delà des divergences affichées, les contraintes qu'impose le terrorisme aujourd'hui commande que la lutte contre ce phénomène s'inscrive dans le cadre de solutions concertées, qui permettent de saisir sa dynamique évolutive et complexe et qui soient porteuses d'actions promptes et efficaces.

C'est la raison pour laquelle ma délégation se réjouit de la décision de l'Assemblée Générale, à la faveur de sa Résolution 79/129, de recommander à la Sixième Commission, de créer, à la présente session, un groupe de travail chargé d'achever l'élaboration du projet de convention générale sur le terrorisme international et l'examen de la question, inscrite à son ordre du jour par la résolution 54/110, de la convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence de haut niveau.

Ma délégation voudrait espérer que le groupe de travail joue véritablement et pleinement son rôle en faveur de l'élaboration d'une convention générale sur la lutte contre le terrorisme, qui représenterait un cadre juridique conséquent et adéquat et permettrait de faire l'économie des extensions et assimilations injustifiées du concept et de la politisation de la lutte, qui sont elles-mêmes porteuses d'abus et de dérives.

En attendant que les efforts du Groupe de travail débouchent sur des résultats concrets et pratiques, ma délégation encourage la poursuite, avec foi et détermination, des concertations et du dialogue entre les États. Ce qui pourrait permettre, nous l'espérons, de lever les incertitudes sur les

aspects jugés essentiels et de régler de ce fait les questions en suspens.

Le neuvième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies qui aurait lieu en 2026 serait utile dans ce sens. Alors que cet examen coïncidera avec le vingtième anniversaire de la Stratégie, ma délégation émet le vœu qu'il donne lieu, mieux que par le passé, à des discussions davantage ouvertes et constructives. C'est le lieu pour ma délégation de réaffirmer la disposition constante du Cameroun à collaborer avec les Etats et les autres parties prenantes, y compris le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (UNOCT) avec lequel il entretient des échanges réguliers.

Monsieur le Président,

Nos efforts communs visant à éliminer le fléau du terrorisme devraient prendre en compte un certain nombre de considérations. Ma délégation aimerait en exposer quelques-unes.

D'abord, le terrorisme demeure une menace globale qui persiste et transcende les frontières nationales, les religions, les nationalités, les civilisations et les ethnies et appelle de ce fait à une réponse coordonnée de la part de la communauté internationale. Cela commande une coopération multilatérale sans faille et une mutualisation des efforts qui devraient être orientée vers les objectifs de prévention, de réponse opérationnelle et de répression, mais aussi vers la recherche et l'étude sur les différentes menaces associées à ce phénomène, y compris l'extrémisme violent, le radicalisme et l'intégrisme. Cette coopération devrait se déployer, comme nos Etats l'ont maintes fois souligné, au moyen, d'une part, de l'échange de renseignements et du partage d'informations sur les faits relatifs

à ce fléau, et d'autre part, du renforcement et du développement des capacités nationales entre autres.

Ensuite, la lutte contre le terrorisme devrait se poursuivre dans le strict respect de la souveraineté des Etats, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des Etats, conformément à la Charte des Nations Unies et aux autres instruments juridiques internationaux pertinents.

Du reste, les efforts visant à éliminer le terrorisme devraient reposer sur un cadre juridique clair et prévisible qui permettrait de renforcer la coopération entre les États en matière d'extradition et d'entraide judiciaire, d'harmoniser les lois nationales, et de prévenir et réprimer efficacement le terrorisme. Par conséquent, **le Cameroun réitère sa position en faveur de l'élaboration d'une convention générale sur le terrorisme international et de la convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence de haut niveau dédiée à ce sujet.** Il importe que cette question soit abordée de façon beaucoup plus décisive et concrète.

Monsieur le Président,

Les atrocités perpétrées par la secte terroriste Boko Haram et d'autres groupes armés agissant dans les zones du Sahel et du Lac Tchad continuent de représenter une menace majeure pour la stabilité de la région, non seulement en termes de sécurité, mais aussi pour les droits humains et le développement socio-économique des Etats affectés.

Le Cameroun qui a connu une recrudescence des attaques de la secte terroriste Boko Haram au cours des derniers mois prend une part active aux initiatives régionales et internationales pour le partage et l'échanges des informations, des compétences et des ressources, afin de renforcer la lutte

contre le terrorisme. Ainsi, participe-t-il avec engagement à la Force Multinationale Mixte réactivée en 2015 sous l'égide de la Commission du Bassin du Lac Tchad. Dans le même sens, le Gouvernement soutient les efforts du Conseil de Sécurité des Nations Unies et du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine dont il est membre, le Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme et les autres composantes de l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité.

Il poursuit également ses efforts en faveur de la sécurisation de ses frontières.

Par ailleurs, le Gouvernement n'a cessé de conduire des actions soutenues dans le sens du renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs intervenant dans la chaîne de prévention et de répression du terrorisme et de l'appropriation des instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme, ainsi que de la loi nationale portant répression des actes de terrorisme de 2014.

Le Cameroun poursuit ses efforts en faveur de la consolidation de son cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme à travers l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) qui est un service public de renseignement financier et collabore avec INTERPOL et le Groupe d'Action Financière (GAFI). Il demeure, dans le même sens très actif au sein du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique centrale (GABAC).

Mon pays dispose également d'un Comité National de Désarmement mis en place en vue de d'apporter une assistance multidimensionnelle aux terroristes repentis dans le cadre de leur préparation à un retour à la vie civile.

Les autorités ont également créé une Commission Nationale du Bilinguisme et du Multiculturalisme, à l'effet de maintenir la paix, de consolider l'unité nationale du pays et de renforcer la volonté et la pratique quotidienne du vivre ensemble de ses populations. Elle conduit des programmes d'éducation et de sensibilisation qui impliquent les jeunes dans la lutte contre les discours de haine, l'extrémisme violent et la radicalisation.

La formation des forces de défense et de sécurité intègre pour sa part des modules consacrés au respect des droits humains et de l'État de droit en tant que base fondamentale de la lutte antiterroriste telle que figurant dans la Stratégie antiterroriste mondiale.

La cybersécurité étant une composante essentielle des efforts de lutte contre le terrorisme, des efforts sont en cours en vue de la mise en place de cadres législatifs et institutionnels, afin de mieux combattre la cybercriminalité.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.